

A5c/ 47 /21

DECISION PORTANT DÉLÉGATION

LE DIRECTEUR GENERAL

VU le Code de la santé publique,

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

VU le décret du Président de la République, en date du 17 août 2020, portant nomination de Monsieur Michaël GALY comme Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Strasbourg à compter du 1^{er} septembre 2020,

VU la décision n°A6a/9/19 du 4 janvier 2019 portant affectation de Madame Lucie CHABAGNO, Directrice adjointe,

VU la décision DG/SP A6a/766/19 du 16 octobre 2019 portant affectation de Monsieur Olivier GAK, Directeur adjoint,

VU la décision n° A6a/225/19 du 22 mars 2019 portant affectation de Madame Christine GEILLER, Directrice adjointe

VU la décision n° A6a/23/20 du 14 janvier 2020 portant affectation de Monsieur Romain GERARD, Directeur adjoint

VU la décision n° A6a/50/21 du 4 février 2021 portant affectation de Monsieur Bertrand JEANMOUGIN, Directeur adjoint

VU la décision n° A6a/239/19 du 26 mars 2019 portant affectation de Madame Yasmine SAMMOUR, Directrice adjointe

VU l'organigramme de l'équipe de direction des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg au 11 janvier 2021,

DECIDE

Article 1 :

La présente décision annule et remplace la décision DG/SP A5c/408/20 en date du 1^{er} septembre 2020 donnant délégation de signature aux membres de l'équipe de Direction occupant des fonctions de directeurs délégués de pôle par le Directeur Général.

Article 2 :

Dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions de Directeur(trice) adjoint(e) délégué(e) de pôle, délégation de signature, limitée aux pôles dont ils ont la charge, est donnée aux cadres de Direction ci-après nommément désignés pour signer l'ensemble des actes réglementaires et individuels liés à l'exercice de la fonction de Directeur(riche) délégué(e) de pôle :

- Madame Lucie CHABAGNO, pour les pôles :
 - Anesthésie - réanimation et médecine péri-opératoire (ARMO)
 - Gynécologie-obstétrique et fertilité
 - Médecine - Rhumatologie - Nutrition - Endocrinologie - Diabétologie (MIRNED)
 - Médico-chirurgical de pédiatrie
- Monsieur Olivier GAK, pour le pôle :
 - Imagerie, p.i.
- Monsieur Romain GERARD, pour les pôles :
 - Urologie / dermatologie
 - Médecine et chirurgie bucco-dentaire
 - Spécialités Médicales - Ophtalmologie (SMO)
 - Hépato-digestif (hôpital civil)
 - Pathologies thoraciques
- Madame Christine GEILLER, pour le pôle
 - Gériatrie
- Monsieur Bertrand JEANMOUGIN, pour les pôles :
 - Santé publique, Santé au Travail et Hygiène Hospitalière
 - Pharmacie-pharmacologie
 - Tête-cou - Centre d'Evaluation et de Traitement de la Douleur (CETD)
 - Locomomax
 - Oncologie et hématologie
 - Pathologies digestives, hépatiques et transplantation
- Madame Yasmine SAMMOUR, pour les pôles :
 - Biologie
 - Médico-chirurgical cardio-vasculaire
 - Urgences/SAMU 67 - Médecine intensive et réanimation
 - Psychiatrie

Article 3 :

Monsieur Franck D'ATTOMA, Directeur Général Adjoint, Madame Lucie CHABAGNO, Directrice adjointe, Monsieur Olivier GAK, Directeur adjoint, Madame Christine GEILLER, Directrice adjointe, Monsieur Romain GERARD, Directeur adjoint, Madame Sarah HUSTACHE, Directrice adjointe, Monsieur Bertrand JEANMOUGIN, Directeur adjoint, et Madame Yasmine SAMMOUR, Directrice adjointe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité signataire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans le même délai.



Michaël GALY
Directeur Général des H.U.S.

Copies :

- Cabinet de la DG
- Lucie CHABAGNO, Olivier GAK, Christine GEILLER, Romain GERARD, Bertrand JEANMOUGIN, Yasmine SAMMOUR
- Préfecture du Bas-Rhin (pour publication au Recueil des Actes Administratifs)
- ARS DT Alsace
- M. LE DOUCE, TP HUS
- BAC